

957 **ANNEXE : CAHIER DES CHARGES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE 50 METRES.**

958 Ce document est à destination des comités souhaitant organiser des championnats de France en bassin de  
959 50 mètres. Il a pour but de les d'orienter afin d'accueillir au mieux les nageurs et les faire concourir dans  
960 les meilleures conditions.

961 **A. STRUCTURE ET AMENAGEMENTS DU BASSIN :**

962 Le bassin de compétition doit mesurer 50 mètres en longueur et posséder 8 couloirs minimum. Tous les  
963 couloirs sont munis d'un plot de départ. Le bassin doit respecter les conditions fixées par la réglementation  
964 F.I.N.A.

965 Chaque réunion doit comprendre un temps d'échauffement d'au moins 30 minutes.

966 La structure d'accueil doit proposer des places assises à l'ensemble des participants et respecter les  
967 conditions de Fréquentation Maximale Instantanée (F.M.I.).

968 La structure d'accueil doit être équipée au minimum de :

- 969 - une infirmerie,
- 970 - des vestiaires,
- 971 - une zone technique,
- 972 - une zone de chambre d'appel,
- 973 - une zone d'affichage du programme,
- 974 - une zone d'affichage des résultats,
- 975 - une zone éducateurs,
- 976 - un accueil de 800 personnes,
- 977 - une partie V.I.P. d'une dizaine de places assises,
- 978 - une salle avec vidéoprojecteur pour la réunion technique pour 60 personnes,
- 979 - une salle pour l'accueil des équipes avec imprimantes, raccordements électriques,
- 980 - un podium à trois marches,
- 981 - banderoles de la Fédération Française du Sport Adapté et de calicots,
- 982 - une sonorisation pour animations.

983 Le bassin de compétition doit être équipé au minimum de :

- 984 - une ligne de drapeaux, 5 mètres après le départ,
- 985 - une ligne de drapeaux, 20 mètres après le départ,
- 986 - une corde de faux départ, 15 mètres après le départ,
- 987 - tous les couloirs doivent être séparés par des lignes d'eau,
- 988 - un chronométrage automatique,
- 989 - deux chaises par couloirs situées sur la plage de départ.

990 La zone technique doit être équipée au minimum de :

- 991 - matériel informatique (ordinateur et imprimante),
- 992 - accès W.I.F.I.,
- 993 - quatre Talkiewalkies,
- 994 - deux photocopieurs en très bon état de fonctionnement.

995 La zone éducateurs doit être matérialisée et équipée au minimum de :

- 996 - zone d'affichage des résultats.

997 La zone de chambre d'appel doit être équipée au minimum de :

- 998 - des chaises pour préparer trois séries d'avance,

- 999 - une table,
- 1000 - une sonorisation pour les appels différente de la sonorisation des animations,
- 1001 - zone d'affichage du programme.

## 1002 **B. BESOINS HUMAINS :**

1003 Ci-après sont notés les besoins humains minimums pour le déroulement des championnats :

- 1004 - un Maître-Nageur Sauveteur sur les plages du bassin,
- 1005 - une personne à l'infirmerie en lien avec l'équipe des secours générale,
- 1006 - un officiel Escorte – Chambre d'Appel,
- 1007 - un officiel Escorte - Accompagnateur pour deux couloirs, et deux officiels Escortes -
- 1008 Accompagnateurs supplémentaires,
- 1009 - un officiel Escorte – Commis de Course,
- 1010 - deux officiels Chronomètres par couloir et deux officiels chronomètres supplémentaires,
- 1011 - un officiel Juge pour quatre couloirs pour Juge de Nages,
- 1012 - un officiel Juge pour Starter,
- 1013 - un officiel Juge pour deux couloirs pour Juge de Virages,
- 1014 - un officiel Arbitre,
- 1015 - une personne pour la gestion des cérémonies protocolaires.

## 1016 **C. OBLIGATIONS DU COMITE D'ORGANISATION :**

1017 Le comité d'organisation s'engage à :

- 1018 - réaliser le dossier d'inscription,
- 1019 - centraliser les engagements,
- 1020 - éditer les programmes,
- 1021 - imprimer et classer les fiches de courses (ou badges),
- 1022 - gérer l'informatique sur les championnats pour récupérer et prendre en compte les forfaits
- 1023 sous la responsabilité de l'officiel responsable,
- 1024 - saisir et afficher les résultats après validation de l'officiel responsable,
- 1025 - fournir les médailles (calcul en fonction du nombre de participants),
- 1026 - fournir les banderoles de communication de la Fédération Française du Sport Adapté,
- 1027 - fournir les résultats signés par l'officiel responsable à la Commission Sportive Nationale
- 1028 Natation du Sport Adapté (présente sur les championnats).

## 1029 **D. DEROULEMENT DE LA PREMIERE JOURNEE :**

- 1030 - Accueil des équipes,
- 1031 - Formation des officiels,
- 1032 - Réunion technique.